

TOGO - GABON

INTERVIEW DU CHEF DE LA DIPLOMATIE TOGOLAISE, Pr ROBERT DUSSEY

- 1) Monsieur le ministre, votre homologue gabonais, Noel Nelson MESSONE, vient d'effectuer une visite à Lomé. Comment se porte la coopération entre vos deux pays ?**

La coopération entre le Togo et le Gabon est au beau fixe, en témoignent les visites régulières de nos deux chefs d'Etat, Faure Essozimna GNASSINGBE, et Ali BONGO-ONDIMBA.

Cette visite de mon homologue gabonais, Nelson MESSONE, l'illustre encore un peu plus au regard des sujets abordés. Je dois dire que cette excellente relation d'amitié et de coopération va être de nouveau renforcée dans plusieurs domaines, à savoir : politique, économique, scientifique et culturel.

Dans ce sens, nous avons décidé de relancer les activités de la Grande Commission mixte de coopération Togo-Gabon ainsi que de la signature prochaine d'un accord d'exemption des visas pour les détenteurs des passeports diplomatique et de service des deux Etats.

Un mémorandum d'entente a été donc signé entre nos deux ministères pour l'organisation de consultations permanentes relatives aux questions d'intérêts communs.

- 2) Certes, vos relations sont globalement au beau fixe, mais il y a sans doute quelques frictions puisque nous avons appris les problèmes des migrants ouest africains en général et particulièrement ceux des togolais au Gabon. Qu'en est-il ?**

Nous avons effectivement abordé les questions liées à la coopération migratoire. Là-dessus, nous avons convenu d'une gestion concertée des cas de Togolais vivants en situation irrégulière au Gabon notamment par un système de partage d'informations préalables et une organisation concertée des opérations de rapatriement dans le respect des droits et de la dignité des migrants.

Aussi, avons nous plaidé pour la réduction ou l'annulation des frais de visas de sortie définitive du territoire gabonais au profit des migrants togolais en situation irrégulière qui souhaitent rentrer chez eux.

Il est important de savoir que nous sommes (Togo – Gabon) deux pays frères et amis liés par un accord sur la libre circulation des personnes et des biens, à l'emploi et à l'établissement datant du 21 mars 1975 que nous souhaitons réviser pour le bonheur de nos peuples.